

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 84012

Texte de la question

M. Gilles Lurton appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la situation de l'industrie française de l'habillement. Cette industrie connaît aujourd'hui une légère reprise mais continue de souffrir de la présence sur notre territoire de grossistes qui proposent aux détaillants de mode des produits fabriqués par des ateliers clandestins. Ces ateliers dirigés par des "esclavagistes" n'hésitent pas à recourir à la contrainte, exploitant des personnes en situation irrégulière ce qui constitue un scandale inadmissible au cœur même de notre pays. Ceux qui devraient être des clients traditionnels de l'industrie de l'habillement française peuvent venir, sans difficulté, ni aucun risque, s'approvisionner auprès de ces grossistes. Aussi il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour que les services de l'État (inspection du travail, URSSAF et forces de police) engagent des actions fortes et déterminées contre un tel état qui ne peut rester impuni.

Données clés

Auteur : M. Gilles Lurton

Circonscription: Ille-et-Vilaine (7e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 84012

Rubrique: Travail

Ministère interrogé: Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 30 juin 2015, page 4948 Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)